

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ,

Pouvoirs : Thomas SPIEGELBERGER pouvoir à Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Sébastien MARCO pouvoir à Christelle MEGRET, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absents : William VIGER, Julien BIGOT

Deux sièges demeurent vacants

Délibération n° 18/2024 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF)

Dans le cadre de l'élaboration de sa réglementation des boisements, et suite à la délibération du Département de l'Isère en date du 17 novembre 2023, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui sera constituée en application de l'article L.121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime comprendra 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et 1 propriétaire suppléant, 2 propriétaires de biens forestiers dans la commune et 2 propriétaires suppléants.

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 30 novembre 2023, Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie et dans les hameaux le 19 février 2024 et a été publié dans le journal du Dauphiné Libéré en date du 04 mars 2024 soit plus de quinze jours avant ce jour.

Les propriétaires ont été invités à faire parvenir leur candidature en Mairie d'Allevard, **jusqu'au mardi 02 avril 2024 à 12 heures.**

1- ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS (propriétaire suppléant)

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune :

M. BOUBERT Jean
M. COLLIN Pierre-Olivier
M. NARDIN Florent
M. TAVEL-BESSON André

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Les propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 17 la majorité requise est de 9 voix.

Au 1^{er} tour, il est proposé de voter pour les deux membres titulaires. Ont obtenu au premier tour :

M. BOUBERT Jean	2 voix
M. COLLIN Pierre-Olivier	16 voix
M. NARDIN Florent	/
M. TAVEL-BESSON André	16 voix

Ont obtenu au second tour (si nécessaire) :

M. BOUBERT Jean	14 voix
M. COLLIN Pierre-Olivier	
M. NARDIN Florent	3 voix
M. TAVEL-BESSON André	/

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, sont élus :

Membres titulaires :

M. COLLIN Pierre-Olivier
M. TAVEL-BESSON André

Membre suppléant :

M. BOUBERT Jean

2- ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FORESTIERS (2 propriétaires titulaires et 2 propriétaire suppléants)

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune :

M. BERANGER-FENOUILLET Pierre
M. FRANCHI Hubert
M. FRANCHI Enzo

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Les propriétaires titulaires

Le nombre de votants étant de 17 la majorité requise est de 9 voix.

Au 1^{er} tour, il est proposé de voter pour les deux membres titulaires. Ont obtenu au premier tour :

M. BERANGER-FENOUILLET Pierre	16 voix
M. FRANCHI Hubert	17 voix
M. FRANCHI Enzo	1 voix

Compte tenu qu'il n'y a qu'un seul membre suppléant, il est proposé de ne pas effectuer de 2^{ème} tour et de désigner le seul candidat restant.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, sont élus :

Membres titulaires :

M. BERANGER-FENOUILLET Pierre
M. FRANCHI Hubert

Membres suppléants :

M. FRANCHI Enzo

3- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il appartient également au Conseil municipal de désigner un représentant du conseil municipal, Monsieur le Maire, un(e) adjoint(e) ou un(e) conseiller(e) municipal(e).

Est désigné : M. ZANARDI Georges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation des membres à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) dans les conditions ci-dessous :

ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS	
2 TITULAIRES	1 SUPPLEANT
Titulaire 1 : M. COLLIN Pierre-Olivier	Suppléant 1 : M. BOUBERT Jean
Titulaire 2 : M. TAVEL-BESSON André	

ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FORESTIERS	
2 TITULAIRES	2 SUPPLEANTS
Titulaire 1 : M. BERANGER-FENOUILLET Pierre	Suppléant 1 : M. FRANCHI Enzo
Titulaire 2 : M. FRANCHI Hubert	Suppléant 2 :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
M. ZANARDI Georges

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 038-213800063-20240408-DELIB18_2024-DE

Berser
Levrault

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Sidney REBBOAH

